

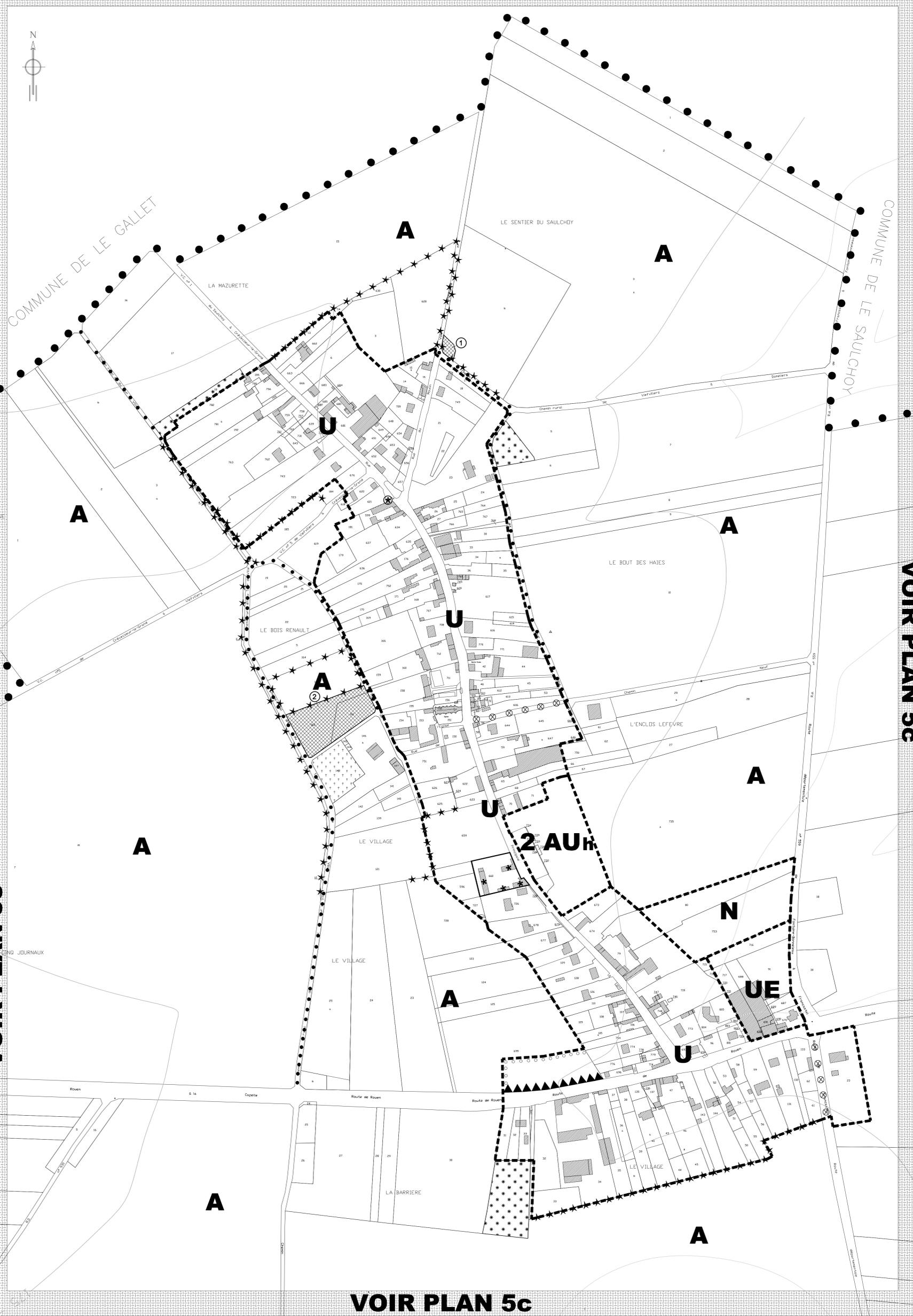


COMMUNE DE LE GALLET

COMMUNE DE LE SAULCHOY

VOIR PLAN 5c

VOIR PLAN 5c



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Courbes de niveau
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- Haies et alignements végétaux à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Dispositions particulières
- Bosquets et boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Immeuble à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Eléments du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Plantations à réaliser (article R.123-9(13°) du Code de l'Urbanisme)
- Section où tout nouvel accès est interdit
- Chemins ruraux à conserver au titre de l'article L.123-1-5(6°) du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- U** Zone urbaine mixte
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- 2 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU ; des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle

URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME

83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
Téléphone : 03.44.45.17.57
Fax : 03.44.45.04.25

Commune de VIEFVILLERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
Vu pour être annexé à la délibération en date du :
14 MARS 2014

5c

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5c